



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

I.M.E LASOURCE

2015

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex 1

I.M.E
Avenue de l'Hôpital
45072 ORLEANS CEDEX 2

RAPPORT D'ACTIVITE

➤ **Actions auprès des usagers**

L'I.M.E. La Source a un agrément de 141 places. Certains jeunes sont en prise en charge partagée, soit avec le SESSAD Pro dans le cadre du dispositif Action de Construction de Projet, soit avec un autre IME dans le cadre du CFAS. En 2015, **l'IME accueille 153 jeunes**, actuellement âgés de 12 à 21 ans.

L'ensemble des jeunes est accueilli en raison d'une déficience intellectuelle. Cette déficience peut être accompagnée de troubles associés : principalement des troubles instrumentaux (accès au langage écrit et parlé, maîtrise des gestes quotidiens de l'autonomie) et/ou de troubles du comportement.

La population accueillie à l'I.M.E. La Source présente, au regard des handicaps et pathologies, un fort niveau de complexité :

- Déficience intellectuelle légère pour la majorité à moyenne
- Déficiences du psychisme (troubles du comportement et de la conduite, déficience du psychisme, voire des troubles psychiatriques graves)
- Déficience du langage (oral et écrit)

Mixité

Cette année, l'établissement accueille majoritairement des garçons : 41% de filles et 59 % de garçons.

Mesures de protection :

- En 2015, 17 jeunes ont une mesure de placement (MECS, Famille d'Accueil).
- 7 jeunes font l'objet d'une mesure éducative judiciaire (AEMO).
- Les mesures Curatelle ou Tutelle concernent 3 jeunes.

Âges

L'éventail des âges des jeunes accueillis s'étale depuis quelques années de 12 à 21 ans.

Nous analysons l'accueil relativement tardif (12 ans au lieu de 6 dans l'agrément) comme étant le fait du développement de la politique d'intégration scolaire sur le secteur. En effet, beaucoup de jeunes proviennent d'ULIS Ecole, qui accueillent les enfants jusqu'à 12 ans maximum.

Au cours de ces dernières années, les jeunes de plus de 14 ans orientés et accueillis par l'établissement sont majoritaires. La section SEES accueille 15 jeunes. La grande majorité des jeunes accueillis fréquente la SIPFP (138 en 2015).

Besoins des jeunes

Sur l'exercice 2015, les 153 jeunes se répartissent comme suit :

- 64 jeunes, garçons et filles sont suivis en internat, dont un peu moins de la moitié en appartements ou pavillons situés à l'extérieur de l'établissement ;
- 89 jeunes garçons et filles, font l'objet d'un accompagnement dans le cadre du semi-internat ;
- 138 jeunes relèvent de la SIPFP de l'établissement.

↳ Actions éducatives et pédagogiques

L'équipe pédagogique :

L'Education Nationale met à disposition de l'IME 5.5 postes d'enseignants et 0.5 poste de coordonnateur pédagogique.

En raison des temps partiels, l'équipe est composée de 7 enseignants.

Cinq enseignants possèdent le CAPASH et deux enseignants sont professeurs des écoles non spécialisés.

Une enseignante travaille à l'extérieur de l'établissement, dans une classe délocalisée au collège Charles Rivière d'Olivet.

Un temps plein d'enseignant représente 24 heures de présence face aux élèves par semaine (+108h). Les enseignants participent aux réunions d'équipe (2h/semaine) et aux réunions pédagogiques (0.5h par semaine). Ils sont sous l'autorité hiérarchique du DSDEN Loiret ASH et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'établissement.

La coordination pédagogique représente 803.5 heures annuelles.

Objectifs prioritaires :

Les objectifs prioritaires de l'Unité d'Enseignement sont :

- La validation des compétences du socle commun
- Le développement de l'autonomie
- Le travail en lien avec le projet de vie
- L'accès à une meilleure compréhension du monde

Ces objectifs sont déclinés dans les projets pédagogiques de section du projet d'Unité d'Enseignement 2013-2016. Un nouveau projet est en cours d'élaboration.

Les axes de travail sont mis en œuvre en lien avec le projet thématique commun qui est cette année « l'Histoire au fil des périodes ».

Elèves accueillis :

L'Unité d'enseignement de L'IME de la Source accueille des jeunes de 12 à 20 ans présentant des troubles des fonctions cognitives avec ou sans troubles associés.

- Présentation des élèves :

D'après l'enquête 32 relative à la scolarisation en établissement spécialisé des élèves, parmi les élèves accueillis cette année:

- 70% des élèves étaient scolarisés à l'IME l'année dernière
- 10% étaient scolarisés en ULIS
- 5% étaient scolarisés dans un autre EMS
- 5% étaient scolarisés en CLIS
- 3% bénéficiaient d'une scolarité partagée IME/ULIS
- 2% étaient scolarisés dans un établissement de droit commun du secondaire
- 5% étaient déscolarisés

En comparaison avec l'année dernière, l'IME accueille davantage d'élèves déscolarisés et moins d'élèves d'ULIS et d'autres IME.

Les élèves ont un niveau scolaire équivalent à :

Grande section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	2nd degré 1er cycle SEGPA	2nd degré 2ème cycle professionnel
5%	24%	23%	29%	13%	3%	4%	3%

Modalités de scolarisation :

- Scolarité au sein de l'IME :

Pour l'année 2015-2016, 126 élèves sont scolarisés au sein l'Unité d'Enseignement de l'IME. Tous les jeunes de moins de 17 ans bénéficient d'un temps scolaire. Certains élèves sont scolarisés à l'IME mais appartiennent à un autre établissement (ITEP, autre IME, SESSAD Pro), notamment dans le cadre du CFAS et du dispositif ACP.

Cette année, 11 élèves sont rattachés au dispositif ACP (Action de Construction de Projet) et 23 élèves sont en formation CAP (Antenne CFAS) dont 3 n'ont pas de contrat.

- Scolarité en dehors de l'IME :

18 élèves de l'IME sont scolarisés dans une classe externalisée dans un collège accompagnés d'une enseignante et d'une éducatrice spécialisée. Ils bénéficient de temps d'intégration (français, EPS, physique-chimie, arts plastiques, technologie, robotique) avec des collégiens.

Trois élèves bénéficient d'un temps partagé IME/ULIS. Ils sont scolarisés au collège et viennent sur l'IME pour les temps éducatifs. Une élève est scolarisée à l'IME et en ULIS dans le cadre d'une convention d'inclusion.

Deux élèves sont pris en charge dans un CFA et un élève est scolarisé à la MFR.

Mise en œuvre du projet pédagogique :

Les évaluations diagnostiques, les ESS et les réunions de synthèse-projet permettent l'élaboration et l'évaluation des projets personnalisés de scolarisation des élèves. Des bulletins scolaires sont également transmis aux familles au cours de l'année pour les informer des compétences travaillées en classe.

Le temps indicatif d'accompagnement pédagogique est fixé en fonction de l'âge mais également de chaque projet personnalisé :

- 12 heures en moyenne par semaine pour les 12-14 ans
- 9h par semaine pour les I.D (14-16 ans)
- 6h par semaine pour les 16+ dont ACP (16-18 ans)
- 3 heures pour les sortants (18-20 ans) volontaires
- 7h30 toutes les 2 semaines pour les CAP APR et 13h toutes les 2 semaines pour les élèves en CAP Agricole

Outre les temps de vie quotidienne et de loisirs, l'encadrement éducatif et technique assure l'initiation à une première formation professionnelle au travers de :

- les ateliers de préparation au travail posté,
- les ateliers d'horticulture :
 - Jardins Espaces Verts,
 - atelier Floriculture,
 - atelier Travaux Paysagers,
- les ateliers Agent Polyvalent de Restauration et de collectivités,
- Atelier polyvalent autour du jardinage / bois
- Atelier Bâtiment
- L'activité Protection Santé Environnement,
- Le restaurant d'application portant le nom de Rest'IME.

Sont par ailleurs proposés différents stages collectifs ou individuels, accompagnés ou non, en entreprise de milieu ordinaire et de milieu protégé (ESAT), en foyer de vie.

L'établissement accompagne les jeunes qui le souhaitent et le peuvent dans leur projet de formation professionnelle qualifiante et d'insertion à l'emploi aux travers de différentes prestations.

- Une Action dite de Construction de Projet (ACP) propose chaque année à une dizaine de jeunes, âgés de 15 à 18 ans, un appui technique et humain à la construction et la mise en œuvre de leur projet professionnel
- Le Centre de Formation des Apprentis Spécialisé (CFAS) de l'IME permet à une vingtaine de jeunes de bénéficier chaque année d'une formation professionnelle diplômante de niveau V. (CAP d'Employé Technique de Collectivité, Assistant Technique en milieu familial et collectif. Agent Polyvalent de Restauration, CAP d'horticulture : cultures florales, travaux paysagers, pépinières.).
- Un travail en partenariat avec les différents CFA du département offre également la possibilité de se diriger vers d'autres secteurs d'activité comme la vente, la cuisine, la peinture-carrosserie, le bâtiment, l'installation sanitaire ou encore la fleuristerie.

Les professionnels proposent un panel d'activités éducatives variées :

- Activités du mercredi après-midi : découverte de la ville, V.T.T., poterie, art du spectacle, club sport, activités manuelles, piscine, découverte du monde (autour des pâtisseries et des loisirs créatifs).
- Autres activités de la semaine : cuisine, activités créatives et manuelles, autonomie dans les transports, judo, esthétique, art floral, théâtre, poterie, musique, médiation animale, activités sportives, activités culturelles, journal de l'IME, randonnée, aviron, citoyenneté....

Citons également, pour son originalité, le foyer socio-éducatif géré par les jeunes eux-mêmes accompagnés de trois éducateurs. Outre sa vocation de lieu d'accueil et de détente des jeunes le matin et le midi, certains jours de la semaine, le foyer se veut aussi une instance de création et d'organisation de prestations de loisirs événementielles dans et hors les murs de l'établissement. Ses prestations assurent pour l'essentiel son financement.

L'établissement propose une offre d'hébergement diversifiée :

- au sein de l'IME, deux groupes mixtes de 18 enfants chacun : le groupe *garçons/filles* accueillant les jeunes jusqu'à 16 ans, et le groupe *Mixte*, de 15 à 19 ans.
- six appartements intégrés à la communauté urbaine, proches de l'établissement, dont l'un réservé aux permanences éducatives et d'accueil des jeunes, répartis au sein d'un seul immeuble, accueillant 18 jeunes de 16 à 20 ans. La capacité d'accueil de chaque appartement est de 3 à 4 jeunes.
- trois pavillons mitoyens, situés à 12 km de l'établissement, accueillant 12 jeunes de 16 à 20 ans, plus autonomes, en projet d'insertion.

L'internat est un outil d'intégration dont le rythme est modulable. Sur l'ensemble des 4 groupes d'internat, les équipes sont composées d'éducateurs spécialisés. La mixité de genre des équipes permet d'offrir des repères identificatoires et approches éducatives complémentaires. La demande d'internat peut émaner de la CDAPH, d'un autre établissement ou service, de la famille, du jeune, de l'équipe pluridisciplinaire de l'IME.

Le lieu de Médiation

Depuis le 17 janvier 2013, un accueil a été mis en place pour permettre aux jeunes en rupture avec leur espace de référence, en situation de « crise », de souffrance, de mal-être.... d'avoir un lieu d'écoute, de mise à distance, d'aide afin de pouvoir repartir apaisé, rassuré.

Initialement, jusqu'aux vacances d'été 2013, le lieu était ouvert uniquement les matins. Depuis la rentrée 2013-2014, l'accueil sur le lieu de médiation est possible tous les jours, sauf le mercredi après-midi.

Cependant, en raison du départ d'une professionnelle, le lieu de médiation a été ouvert que très partiellement au cours du premier trimestre 2015. Le bilan s'appuie donc réellement à compter du 13 mars 2015.

Sur l'année 2015, 48 jeunes ont été accueillis, toutes sections confondues, représentant 157 passages.

Chaque jeune a besoin d'un accompagnement particulier en fonction des émotions dans lesquelles il se trouve ; il est parfois possible d'accueillir plusieurs jeunes en même temps.

Selon les situations, le calme, la parole, le dessin, la musique, le chant, la lecture, les jeux servent de support pour aider à dépasser une crise, un moment de tension, une situation d'inquiétude ou à canaliser les émotions.

Pour améliorer cette prise en charge, un sac de frappe a été installé ; il est particulièrement bien investi.

Le dispositif expérimental "Amendements Creton"

Loi N° 89-18 du 13 janvier 1989 et son article 22 dit « amendement Creton » permet aux jeunes dans les Instituts Médico Educatifs de bénéficier d'un accompagnement au-delà de l'âge de 20 ans, critère de passage de la personne en secteur adulte. Ce statut d'amendement Creton a permis le maintien de jeunes dans les établissements médico-sociaux jusqu'à ce qu'une place se libère en secteur adulte.

Pour aborder la question du dispositif relai, il nous semble important de reprendre l'ensemble des sorties sur le service de suite pour expliquer le peu d'orientations de l'Ime la Source vers le dispositif relai.

En effet l'année 2015, **sur 29 sorties 11 jeunes ont été admis en ESAT avant leur 20 ans (38%).**

5 jeunes relevaient de l'amendement CRETON car ils avaient plus de 20 ans et pas d'admission en établissement adultes,

Ø **2** ont été admis par le dispositif relais, en attente d'admission en ESAT

Ø **2** jeunes ont refusé d'aller au dispositif relai dont une en attente d'admission en ESAT et un pour qui le projet restait à confirmer.

Ø **1** jeune n'a pas été admis par le dispositif. Ce dernier présente des TSA et le projet d'admission en FAM, ne correspond pas au projet Relai. Il est toujours accueilli à l'IME de la Source.

Le service de suite

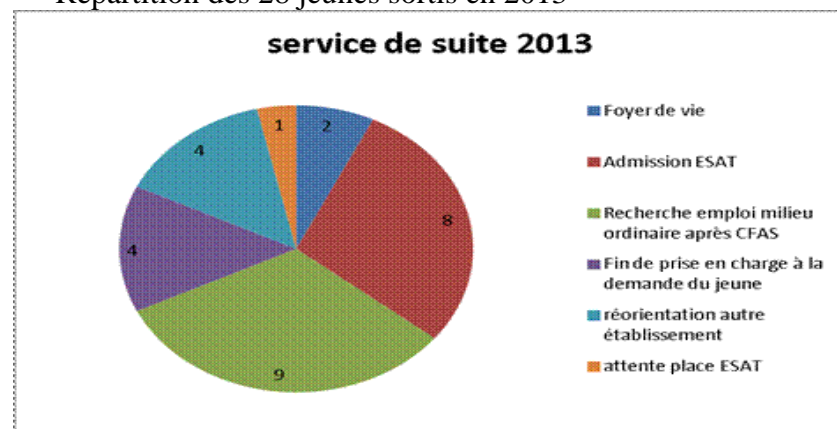
Le code de l'action sociale et des familles précise, dans sa partie relative à l'organisation des établissements accueillant des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles, que « L'établissement assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale.

Cet accompagnement est poursuivi sur une durée minimum de 3 ans » [article D312-18]

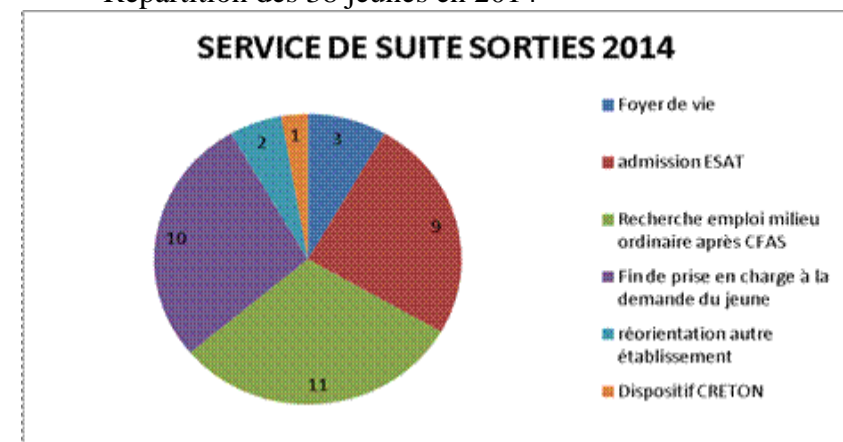
Sur l'année 2015, **85 jeunes** sont concernés par le service de suite :

Le service de suite permet aux jeunes qui ont quitté l'IME de bénéficier d'un accompagnement pour une durée de trois ans. Cet accompagnement doit se limiter vers une orientation auprès des dispositifs de droits communs.

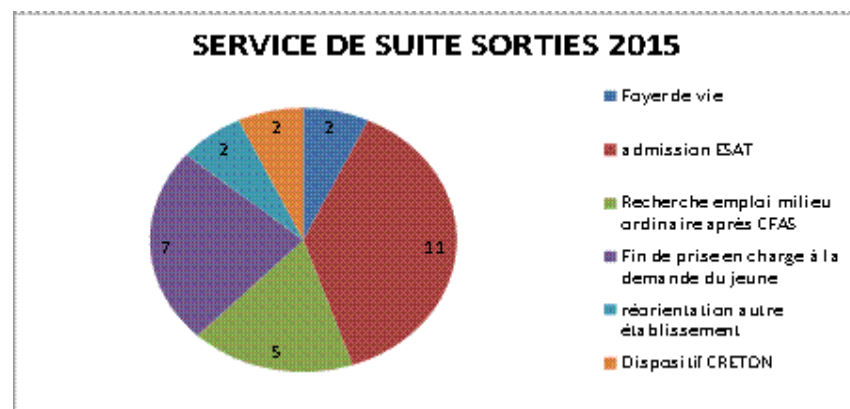
- Répartition des 28 jeunes sortis en 2013



- Répartition des 38 jeunes en 2014



- Répartition des 29 jeunes en 2015



Sur l'ensemble des jeunes on constate une nette évolution des admissions **en ESAT en 2015 soit 38%**. Ces jeunes ont une situation stable. L'accompagnement reste plus « distant » même si souvent ils reviennent nous donner des nouvelles.

Une grande partie du travail d'accompagnement du service de suite concerne les jeunes sans solution et consiste à accueillir et réorienter ces jeunes vers les dispositifs de droits communs. Porteurs du parcours du jeune, les éducateurs peuvent faciliter les relais (mission locale CHRS, FJT...)

Ainsi, ces jeunes sans solution quittent l'établissement à leur demande sans de réelles solutions. Ils se tournent vers le secteur ordinaire et la mission locale **soit 4 jeunes en 2013, 10 jeunes en 2014, 7 jeunes en 2015**. Après une période de rupture et d'expérimentations personnelles certains jeunes sollicitent de nouveau le service de suite pour bénéficier d'un accompagnement vers tel ou tel service. Ces ruptures sont parfois nécessaires pour ces jeunes qui ont besoin de vérifier par eux même, le monde du travail.

Une grande majorité de jeunes relèvent cependant de dispositifs tels que les ESAT, faute de pouvoir signer des conventions, il nous est difficile de leur faire faire des stages.

Les situations sociales de ces jeunes restent souvent complexes, (logements travail, santé), ce qui nécessite parfois des RDV avec plusieurs acteurs.

Enfin sur 2015, 7 jeunes qui avaient bénéficié d'un contrat dans le cadre CFAS sont actuellement sans emploi. Ces derniers reviennent auprès de leurs éducateurs pour faire le point régulièrement sur leur situation sociale.

↳ Actions thérapeutiques

Le médecin psychiatre, un médecin généraliste et un infirmier assurent les soins médicaux, la prévention et le suivi médical.

L'établissement offre également en interne des prestations d'orthophonie et de psychomotricité, en séance individuelle ou en groupe.

21 jeunes ont un suivi individuel en psychomotricité ; 6 bilans ou avis psychomoteurs ont été réalisés.

Un Groupe équestre, encadré par un psychomotricien et un éducateur spécialisé, s'adresse à des jeunes (5) ayant des difficultés de communication ou de relation avec les autres. La médiation par l'animal peut permettre d'améliorer cette relation à l'autre. De plus, tout l'aspect psychomoteur (tonus, équilibre, coordination, latéralité, rythme) est aussi travaillé.

20 jeunes ont un suivi individuel en orthophonie ; 10 bilans ou avis orthophoniques ont été réalisés.

Un orthophoniste propose également des ateliers pédagogiques : « La grammaire autrement », en co-animation avec les enseignants de chaque classe, pour faire évoluer la production orale et écrite (vocabulaire, mettre du sens, structuration, enrichissement des énoncés, mettre en lien l'oral et l'écrit). 3 classes sont concernées par ces ateliers ; 17 jeunes sont ainsi concernés.

L'établissement permet également une prise en charge psychologique assurée par trois psychologues cliniciens.

Une cinquantaine de jeunes bénéficie d'un suivi individuel, généralement une fois par semaine. Selon les problématiques que les jeunes rencontrent et leur capacité d'élaboration, il est proposé soit un suivi psychothérapeutique, soit des entretiens de soutien.

Des jeunes peuvent également être reçus plus ponctuellement, notamment lors de la « permanence psychologique » au moment des récréations.

Le psychologue référent rencontre le jeune et sa famille au moment de l'admission, puis éventuellement par la suite, seul ou avec un membre de l'équipe. Ponctuellement, le psychologue référent peut également rencontrer un jeune à sa demande ou à la demande de l'équipe, et maintenir le lien avec lui, notamment au travers d'un entretien entre deux réunions de synthèse-projet. Le psychologue référent échange avec les partenaires de soin, si le jeune en bénéficie à l'extérieur de l'établissement.

Deux art-thérapeutes interviennent également sur l'établissement. Durant l'année 2014, 17 jeunes gens ont bénéficié de cette prise en charge en atelier d'art-thérapie, en prise en charge individuelle.

L'objectif de l'atelier d'art-thérapie est de proposer un espace thérapeutique de création où chaque participant peut peindre, dessiner, modeler ... mais aussi parler, vivre dans un mouvement où se relance sa propre histoire. Le but étant de favoriser l'expression afin d'améliorer l'équilibre psychique en adaptant de façon souple et progressive des techniques artistiques aux motivations, capacités et moyens de la personne.

Des groupes thérapeutiques sont également proposés à des jeunes pour lesquels la relation duelle peut être compliquée. La dynamique du groupe participe aussi à la visée thérapeutique dans un cadre contenant de confidentialité.

Deux groupes autour du conte - « Jouons un Conte » et « Créons un Conte » -, co-animés par un psychologue et un orthophoniste, permettent, respectivement aux 6 et 3 jeunes concernés de ressentir, d'exprimer des émotions et des problématiques personnelles, avec la médiation du conte. Le conte va aider les jeunes à structurer leur pensée, à aborder un espace imaginaire de créativité. En s'identifiant à un personnage du conte, le jeune peut mettre en scène ce qui le touche effectivement. Ce médiateur propose ainsi de se confronter psychiquement aux différents fantasmes, avec une mise à distance des peurs et des angoisses.

Un groupe thérapeutique « Fabricamo » : atelier d'écriture co-animé par une éducatrice spécialisée et une orthophoniste. 5 jeunes concernés.

Un Groupe de parole, co-animé par un psychologue et un infirmier, regroupe 6 jeunes. Il s'agit de favoriser la prise de parole et l'écoute de l'autre dans un cadre sécurisant. Les sujets abordés sont apportés en priorité par les participants et si besoin par les thérapeutes. Le jeune est amené à être reconnu par le groupe et à reconnaître l'autre dans sa singularité.

Enfin, un Groupe « Musique », co-animé par un psychologue et un éducateur, réunit 6 jeunes. L'objectif du groupe thérapeutique « Musique » est de travailler la relation à l'autre et les ajustements dans les interactions sociales.

Par ailleurs, deux séances sur le thème de l'adolescence et la prévention des maltraitances sexuelles, co-animées par un psychologue et l'infirmière avec la participation d'un enseignant et d'un éducateur spécialisé, ont eu lieu auprès des plus jeunes, à savoir les 15 jeunes de la section 12-14 ans. En groupes restreints, il est abordé le fonctionnement du corps humain, les manifestations de la puberté et les comportements psycho-affectifs liés à la période de la préadolescence et de l'adolescence.

Des groupes destinés aux familles sont également mis en place ; ils se réunissent une fois par mois :

- Un groupe de parole pour parents, animé par l'assistante sociale et une éducatrice spécialisée. Cet espace de parole permet à certains parents d'échanger entre eux, de percevoir qu'ils ne sont pas seuls à ressentir des difficultés. Chaque séance porte sur un thème préalablement choisi par les parents. Ce groupe est constitué en privilégiant les familles isolées de part leur situation familiale (mère au foyer, invalidité...) et professionnelle (chômage, intérim...). Un soutien leur est ainsi proposé autour de 2 axes – social et éducatif – afin de les accompagner dans les démarches auprès des organismes compétents, qu'ils puissent envisager un avenir pour leur enfant ; les soutenir dans le quotidien et leur apporter réponses et conseils dans leur place de parents.
- Un groupe d'aide à la parentalité, animé par une psychologue et l'assistante sociale, offre aux parents un espace d'échange sur la notion de "être parent d'un enfant handicapé".
- Un groupe "Accompagner un jeune adulte vers la sortie", animé par une psychologue et une éducatrice spécialisée, a pour but d'informer les parents sur les différentes possibilités de sortie et la vie citoyenne de jeunes adultes tout en travaillant l'acceptation de sa position d'adulte, ainsi que l'acceptation des limites de leur enfant liées au handicap.

Les deux premiers groupes concernent 11 familles. 5 parents participent au troisième groupe.

➤ **Personne**

Nous notons une grande stabilité du personnel.

Nous avons 6 départs en retraite en 2015.

Nous poursuivons l'accueil des stagiaires, c'est un axe important de notre travail.

Une personne en contrat d'apprentissage d'Educateur Spécialisé a terminé sa formation en juin 2015.

↳ **Perspectives**

En lien avec les préconisations du rapport d'évaluation externe, dans le cadre de la dynamique d'amélioration continue de la qualité, le Comité de Pilotage et les groupes de travail se sont poursuivis dans le cadre du plan d'action engagé.

5 axes de travail prioritaires travaillés à partir du COPIL ont donné lieu à des groupes de travail en 2015 :

- Le partage de l'information
- Les référentiels d'observation et d'évaluation des projets personnalisés
- L'Amission
- La majorité : anticipation et progression
- L'évolution de la population accueillie

Sur le plus long terme, dans le cadre du CPOM 2015-2019, nous continuons nos actions afin d'atteindre les objectifs fixés dans les différentes fiches actions :

- Dans le cadre de l'accompagnement à l'évolution du public accueilli dans une logique de parcours :
 - renforcer le plateau technique soin et des ateliers
 - dégager du temps en journée et lutter contre l'absentéisme (en adaptant le calendrier de fonctionnement)
 - optimiser l'accueil des jeunes d'un point de vue architectural
 - en lien avec le siège associatif et les autres IME des PEP, poursuivre le travail inter-IME au niveau associatif pour répondre au mieux aux besoins des jeunes et de leurs familles
- Dans le cadre du développement des coopérations territoriales et des partenariats :
 - Mettre en place des conventions avec les partenaires extérieurs de soin

RAPPORT FINANCIER

Par rapport aux places financées et au calendrier d'ouverture, nous constatons que le nombre de 26 127 journées réalisées répond à la nouvelle consigne transmise par l'ARS qui fixe un taux maximum d'absentéisme de 10 %.

Le différentiel de journées de présence des jeunes est un excédent de 503 journées. Cet excédent s'explique par un nombre plus importants de jeunes accueillis en début d'années scolaires pour compenser les différents départs de jeunes tout au long de l'année, principalement en raison d'embauches en ESAT.

Commentaires sur les groupes :

Grâce au re-basage du budget 2015 de 69 858 € et la revalorisation de 36 135 €, nous avons pu abonder les comptes suivants :

Chauffage à hauteur de 12 000 €
Fournitures hôtelières pour 1 900 €
Transport des usagers pour 12 191 €
Dotation aux amortissements pour 79 902 €

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation :

Cette année, nous avons réalisé la 1^{ère} tranche des travaux de chauffage. Cependant, il nous faudra attendre la réfection complète à l'été 2016 pour évaluer définitivement les économies engendrées par les travaux.

Nous constatons une bonne maîtrise de notre budget transport puisque nous avons un excédent de 2 484.10 € (déficit de 43 036.45 € en 2014). Sur l'année 2014, on voit réellement l'effet de la suppression d'un véhicule taxi en septembre 2013. De plus en octobre 2015, la direction a renégocié les modalités de facturation qui devrait avoir un impact supplémentaire sur l'exercice 2016.

Ce groupe est excédentaire de 23 882.25 € (déficitaire de 18 725.11 € en 2014).

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel :

Ce groupe est déficitaire en salaires et charges à hauteur de 45 171.50 € (excédentaire de 10 461.05 € en 2014).

Il est explicable en partie par :

Dans le compte 6488000 (autres charges de Personnel) figure des indemnités de départ en retraite d'un montant total de 86 711 € dont 84 733.61 € étaient provisionnés. Une indemnité de licenciement pour inaptitude au poste figure pour un montant de 6 023 €.

Nous avons pu porter la somme de 128 795.32 € au compte 7818500 « reprise de provision pour indemnité retraite ».

En recettes en atténuation de ce groupe figurent : la formation professionnelle et les remboursements liés au salaire du « personnel », soit un total de 88 747.73 €.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure :

Il est à noter les points suivants :

6811200 – La dotation – Amortissement :

Elle s'élève à 158 125.96 € et se trouve suffisamment dotée grâce au re-basage.

6815000 – La dotation pour risque et charge d'exploitation :

Une provision pour départ à la retraite afin de financer les départs en retraite sur les 3 années à venir pour 70 579.87 €.

Conclusion :

Ce groupe est globalement déficitaire pour 380 563.80 €. Il y figure en compte 6152000 la charge des dépenses relatives aux travaux de réfection du chauffage pour 288 503.81 € financés par l'affectation des résultats du CPOM par le Comité d'Orientation Stratégique ainsi que la somme de 21 611.52 € pour la réfection de la terrasse par Barco étanchéité.

Produits :

En recette en atténuation, on retrouve :

- Des aides versées par Pôle Emploi pour prise en charge partielle des emplois d'avenir (39 446,99 €).
- des produits exceptionnels s/opérations de gestion (26 785.52 €).
- Un produit sur la cession d'éléments d'actifs (vente d'un véhicule) 2 000 €.
- une reprise s/provision pour travaux autorisée par le COS (310 115.33 €).
- une reprise s/provision indemnités retraite (128 795,32 €).

Soit un total de 507 143.16 €.

La somme de 10 772.43 euros facturée au Conseil Général a été remontée au bilan pour être reprise sur l'exercice N + 1. D'autre part, le reliquat de la dotation 2009 de 96 338.03 € a été passé en produit exceptionnel et en contre-partie nous avons passé une provision du même montant pour permettre le financement des travaux d'accessibilité.

Conclusion générale :

L'exercice 2015 se solde par un excédent de 205 113.63 € (ne pas oublier re-basage de 69 858 €) qu'il s'explique par :

* Le poste de médecin-psychiatre partiellement pourvu et des temps de para-médicaux à pourvoir représentant une somme de **88 060.82 €**.

* l'excédent du groupe I qui s'élève à **23 882.25 €**.